

## Caractéristiques

Le CPG Taux optimal *Plus* BMO est idéal pour les investisseurs à long terme. Il fait passer à un niveau supérieur la stratégie de l'échelonnement des placements. Il offre des taux d'intérêt continus concurrentiels et la possibilité d'encaisser 25 % du placement une fois chaque année anniversaire.

## Principaux avantages

- **Rendements maximaux ?** C'est le CPG parfait pour partir du bon pied. Il n'est pas nécessaire de sacrifier les gains initiaux pour bâtir un portefeuille de CPG à long terme, car le taux d'intérêt spécial de cinq ans s'applique d'emblée au montant total du placement.
- **Potentiel de croissance en cas de hausse des taux d'intérêt ?** Le client peut profiter de l'augmentation éventuelle des taux d'intérêt, car 20 % du placement est réinvesti chaque année au taux supérieur de renouvellement en vigueur pour le CPG Taux optimal *Plus* de 5 ans.
- **Protection en cas de baisse des taux d'intérêt ?** Le client peut immobiliser son placement au taux mixte en vigueur si jamais les taux d'intérêt diminuent, et protéger ainsi ses avoirs.
- **Accès aux fonds ?** Jusqu'à 25 % du solde de ce CPG à investissement échelonné et assorti de taux concurrentiels peut être encaissé une fois chaque année anniversaire.
- **Détermination de l'échéance du placement ?** Il est possible, en tout temps avant chaque date anniversaire, de choisir de ne pas prolonger le placement. L'échéance établie correspond alors au cinquième anniversaire suivant la date anniversaire précédente; de plus, le taux mixte alors en vigueur est fixé pour le reste de la durée.
- **Protection du capital ?** Le CPG est garanti par la Banque de Montréal et est admissible à la protection offerte par la SADC.

## Taux

(au 9 février 2012)

Versement de l'intérêt	Années de placement	Taux initial	Taux de renouvellement
\$1000 +	5 ans	2,350 %	2,350 %
Versé Annuellement	5 ans	2,350 %	2,350 %
Versé Mensuellement	5 ans	2,350 %	2,350 %

Durant la première année du placement, le rendement est fonction du « taux initial ».

À chaque année ultérieure, le rendement du placement est basé sur un « taux mixte », constitué du « taux de renouvellement » sur cinq ans qui est en vigueur à la date anniversaire et du taux existant du placement.

## Détails

Caractéristique	Description
<b>Terme</b>	Durée initiale de cinq ans. À chaque date anniversaire, le placement est automatiquement prolongé d'un an, fait l'objet d'un regroupement au sein d'un nouveau CPG assorti d'un taux mixte fondé sur le taux en vigueur et d'une nouvelle durée, à moins que l'arrêt de la prolongation automatique soit demandé.
<b>Accéder aux fonds</b>	Encaissement d'un maximum de 25 % du solde du CPG une fois chaque année anniversaire.
<b>Options de versement des intérêts</b>	<b>Régime non enregistré :</b> Intérêts versés mensuellement ou annuellement, ou composés annuellement et payés à l'échéance. <b>REER :</b> Intérêts composés annuellement et payés à l'échéance.
<b>Placement minimal</b>	1 000 \$
<b>Admissibilité à un régime</b>	REER
<b>R é i n v e s t i s s e m e n t automatique</b>	Oui. Chaque année, au moment du report de l'échéance, 20 % du taux mixte global du placement est actualisé au moyen du taux de renouvellement en vigueur pour le CPG de cinq ans. Le réinvestissement automatique se poursuit chaque année, à moins que l'arrêt de la prolongation automatique ne soit demandé.
<b>Émis par</b>	Société hypothécaire Banque de Montréal (SHBM)

Pour nous rejoindre

1-877-225-5266

## Avertissement

<sup>MD</sup> Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, <sup>MC</sup> Marque de commerce de la Banque de Montréal  
Émis par la Société hypothécaire Banque de Montréal et garanti sans réserve par la Banque de Montréal.